



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de l'AEFE à Amsterdam

Question écrite n° 13077

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la stratégie de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à Amsterdam. Le 20 novembre 2017, les États membres de l'UE, dont la France, ont décidé de relocaliser l'Agence européenne des médicaments (AEM) à Amsterdam, entraînant le déménagement de certaines familles françaises. Le rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France (2018) évoque la présence de plus de 26 000 Français dans la capitale néerlandaise et souligne que la présence française à Amsterdam était en hausse dynamique, avant même le déménagement de l'AEM (+7 % entre 2015 et 2016). Malgré ces chiffres et cette évolution, l'enseignement français à Amsterdam se limite à une école maternelle et primaire pouvant accueillir 236 élèves, soit environ une classe par niveau. Les jeunes Français, notamment ceux qui arrivent avec le déménagement de l'Agence européenne du médicament, se voient donc dans l'obligation de rejoindre des établissements primaires proposant des *cursus* scolaires internationaux, alors que la scolarisation dans un établissement français est d'une importance cruciale pour ces jeunes qui n'ont parfois qu'un lien ténu avec la France. Il souhaite donc l'interroger sur les éventuelles adaptations de la stratégie de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger aux problèmes de sureffectif à Amsterdam.

Texte de la réponse

Aux Pays-Bas, l'offre scolaire homologuée est constituée du Lycée français Vincent-van-Gogh, établissement en gestion directe (EGD), réparti sur deux sites : un ensemble école primaire-collège-lycée à La Haye, et une annexe de niveau primaire, l'École française d'Amsterdam. Si la communauté française et francophone est relativement stable à La Haye (composée en grande partie de fonctionnaires internationaux), celle d'Amsterdam est en expansion, de nombreuses familles s'installant souvent durablement dans la ville et sa périphérie. Des parents d'élèves ont ainsi constitué une fondation en 2016 avec pour objectif la création d'un établissement d'enseignement français de niveau collège à Amsterdam. A la demande du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a effectué une mission aux Pays-Bas en septembre 2018 afin d'accompagner les parties prenantes dans la réalisation du projet. Les conclusions de la mission ont abouti aux propositions suivantes : - création à Amsterdam d'un collège rattaché à l'établissement à gestion directe de l'AEFE de la Haye ; - ouverture d'une première classe de 6e à la rentrée 2019 ; - nécessité de rechercher un site pouvant accueillir à la fois une école primaire de capacité supérieure et un cursus complet de collège au sud-ouest d'Amsterdam. Conformément à ces conclusions, l'École française d'Amsterdam, établissement en gestion directe annexe du Lycée Vincent-van-Gogh de La Haye, a ouvert en septembre 2019 une classe de 6ème pour assurer la poursuite de la scolarisation à programme français des élèves à l'issue de l'école primaire. En outre, des recherches sont menées localement pour identifier des locaux adaptés susceptibles d'accueillir les collégiens à l'échéance du bail de location de l'établissement. L'ambassade de France aux Pays-Bas accompagne activement le développement du réseau d'enseignement français à Amsterdam en assurant notamment le suivi de la demande d'extension d'homologation de l'annexe du Lycée français Vincent Van Gogh (demande pour le cycle 4 : 5e, 4e et 3e).

Données clés

Auteur : [M. Pieyre-Alexandre Anglade](#)

Circonscription : Français établis hors de France (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13077

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8970

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1721